Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Lyon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain

Bourg-en-Bresse, le 12 octobre 2017

L'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Division des Personnels
Bureau du premier degré public

Affaire suivie par
Sylvie TEYSSIER
Téléphone
04 74 45 58 89
Télécopie
04 74 45 58 99
Courriel
ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse CEDEX

Objet : intégration dans le corps des professeurs des écoles par la voie de la liste d'aptitude – rentrée scolaire 2018

Références : décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles; note de service ministérielle du 3 février 2005.

Chaque année, le ministère de l'éducation nationale fixe par un arrêté, le contingent de postes accessibles aux instituteurs titulaires. Cet arrêté paraîtra courant février 2018.

I. CONDITIONS REQUISES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- être instituteur titulaire ;
- justifier au 01/09/2018 de cinq années de services effectifs en qualité d'instituteur titulaire.

II. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature composé de l'imprimé en annexe et, le cas échéant, des photocopies des diplômes universitaires et professionnels devra être adressé à la division des personnels du premier degré public **pour le lundi 5 mars 2018**, délai de rigueur.

III. BAREME

Sous réserve de reconduction des dispositions en vigueur pour les nominations au 1er septembre 2018, le barème retenu pour départager les candidats est fixé ainsi :

- ancienneté générale de service (A.G.S) au 1/09/2018:	maximum 40 points
- note pédagogique actualisée (coefficient 2) :	maximum 40 points
- diplômes universitaires :	5 points
- diplômes professionnels :	5 points
- directeur d'école et chargé d'école :	1 point
- affectation en ZEP/REP/REP + au minimum durant 3 années scolaires (appréciée au 1/09/2018) :	3 points

Les candidats seront classés par ordre croissant de barème. En cas d'égalité de barème, les candidats seront départagés par leur A.G.S arrêtée au 1/09/2018.

La commission administrative paritaire départementale sera consultée pour avis, courant mai 2018, sur les dossiers présentés par les candidats.

IV. RECLASSEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES

Les instituteurs accédant par la voie de cette liste d'aptitude au corps des professeurs des écoles de classe normale seront classés, lors de leur nomination, à l'échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient en qualité d'adjoint dans le corps des instituteurs avec conservation éventuelle de l'ancienneté de services pour une promotion à l'échelon supérieur.
Les instituteurs spécialisés et les instituteurs conseillers pédagogiques auprès des inspecteurs de l'éducation nationale bénéficient d'une bonification de 1 an pour les premiers et de 2 ans et 6 mois pour les seconds.

V. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ET INDEMNITE DIFFERENTIELLE POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES QUI, EN TANT QU'INSTITUTEURS, ETAIENT LOGES OU PERCEVAIENT L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT

Les professeurs des écoles dont le traitement se trouverait inférieur à leur traitement précédent d'instituteur, indemnité représentative de logement comprise (qu'ils soient logés ou indemnisés), peuvent avoir droit à une indemnité différentielle. Les bonifications indiciaires perçues par les intéressés sont exclues de ce calcul.

Marilyne RÉMER

ANNEXE RELATIVE A LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES
DE CLASSE NORMALE

Fiche de candidature à envoyer accompagnée des pièces officielles à l**a division des personnels enseignants du premier degré public <u>pour le lundi 5 mars 2018</u>.**

CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES DE CLASSE NORMALE
RENTREE SCOLAIRE 2018

NOM d'usage : .....

Prénom :……..

Date et lieu de naissance : ……

Affectation actuelle : ..……

……..……

Adresse mail professionnelle (@ac-lyon.fr ; adresse utilisée dans nos correspondances) :

……

DIPLOMES
Réf : paragraphe II, III et IV de la note de service ministérielle du 03.02.2005

Diplômes universitaires (post-baccalauréat) :
(joindre une copie)

……..

……..

Diplômes professionnels (NB : les diplômes d'instituteur et d'études supérieures d'instituteur, le certificat d'aptitude pédagogique et le certificat de fin d'études normales sont exclus) :

……

……..

……

Date et signature de l'enseignant :